

Adresse aux diocésains de Belfort-Montbéliard

J'ai appris, ainsi que tous mes collaborateurs, la condamnation hier, par le tribunal correctionnel de Montbéliard, d'un prêtre de notre diocèse à 3 ans de prison avec sursis, mise à l'épreuve pendant cinq ans, interdiction d'exercer une activité auprès des mineurs et versement de 5000 € pour agression sexuelle sur mineur de moins de 15 ans.

Nous pensons d'abord à la personne victime qui a subi ces agressions sexuelles et à ses proches. Profondément affectés, nous exprimons toute notre compassion face à la souffrance infligée, et à ses conséquences sur la vie de la personne. La souffrance de la victime et de sa famille est aussi la nôtre. Je voudrais aussi exprimer à tous les diocésains qui ont connu et fréquenté ce prêtre et peuvent se sentir trahis que je partage leur tristesse.

Dès que mon prédécesseur a été informé de cela, il a immédiatement retiré le prêtre de l'exercice de tout ministère et a bien sûr signalé au procureur les faits dénoncés. L'agresseur reste interdit de tout ministère public. Il est maintenant dans l'attente du jugement canonique de sa situation.

L'Église a voulu offrir aux personnes victimes un parcours de reconnaissance et de réparation. En conséquence, je vais pouvoir adresser la personne victime à l'INIRR (Instance Nationale Indépendante de Reconnaissance et de Réparation) qui pourra lui procurer, l'aide nécessaire selon ses besoins, notamment financière grâce au Fonds SELAM (Fonds de secours et de lutte contre les abus sur mineurs).

Nous sommes renforcés dans la détermination à poursuivre le travail de vérité et de justice concernant les abus et à garantir la sécurité et la bientraitance des enfants dans tous les lieux du diocèse.

Trévenans, le 3 juin 2022

+ Denis Jachiet
Évêque de Belfort-Montbéliard

Contact presse :

Service diocésain de la communication : Justyna Lombard - 07 81 53 98 33
communication@diocesebm.fr